

ANNEXE FINANCIERE

Année scolaire 2024-2025

Frais obligatoires

Droits de scolarité

Les frais de scolarité de l'année scolaire 2024/2025 ne seront connus que le 31/01/2025

Frais de scolarité 2023-2024 pour mémoire :

DATE DE FACTURATION	30 SEPTEMBRE 2023	31 JANVIER 2024	1 ^{er} AVRIL 2024	
Niveau	1 ^{ER} TRIMESTRE (LL)	2 ^{EME} TRIMESTRE (LL)	3 ^{EME} TRIMESTRE (LL)	TOTAL (LL)
Maternelle PS	47 043 000	78 453 000	53 784 000	179 280 000
Maternelle MS	47 043 000	78 453 000	53 784 000	179 280 000
Maternelle GS	47 043 000	78 453 000	53 784 000	179 280 000
Elémentaire CP, CE1, CE2, CM1, CM2	47 767 000	81 851 000	55 551 000	185 169 000
Collège 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	47 934 000	82 635 000	55 959 000	186 528 000
Lycée 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Terminale	48 388 000	84 764 000	57 066 000	190 218 000

- Le montant dû par les familles, à titre **d'acompte**, sur les droits du 1er trimestre de l'année suivante, est de **17 000 000 LL** par élève.

Cette somme sera déduite de la facture du 1er trimestre (septembre – décembre) de l'année suivante

ATTENTION:

Le versement des 17 000 000 LL est nécessaire mais non suffisant pour valoir réinscription.

Autres frais obligatoires

- Les frais d'examen perçus pour compte de l'Etat français et/ou libanais (3^{ème}, 1^{ère} et Terminale)
- Les prix des manuels numériques
- Les pénalités, dégradations, remplacement du carnet de correspondance, photos

Frais complémentaires facultatifs

Comité des parents

La cotisation pour le comité des parents d'élèves de **360 000 LBP** par an et par élève payable au premier trimestre (tous les niveaux). (Facturée si l'option « oui » est cochée en ligne).

Oui

Non

Caisse de solidarité

La cotisation pour la caisse de solidarité de **2 100 000 LBP** par an et par élève payable sur trois trimestres à parts égales (tous les niveaux) (facturée si l'option « oui » est cochée en ligne).
Le montant minimum est de **2 100 000 LBP**, mais il est possible de verser davantage :

Oui Non

Si oui :

700 000LBP / Trimestre (montant minimum)

Montant libre : LBP. / Trimestre

Ces deux cotisations sont facturées dès la première échéance sauf avis contraire de votre part notifié par écrit auprès de Madame Mirna CHIHANE : scolarite.liban.lflni@mlfmonde.org

Autre facturation après accord de participation

- Les activités périscolaires
- Les sorties et voyages pédagogiques
- Les classes découvertes
- Les photos d'identité et la photo de classe
- Les certifications en langue ou leur préparation
- Les frais de traduction et/ou de certification,
- Les frais de visites médicales non obligatoires
- Les collations des classes maternelles
- Le transport scolaire
- Toute autre activité proposée par le lycée

Remises et abattements

Pour les élèves scolarisés avant septembre 2015 :

Une réduction sur les seuls droits de scolarité est accordée aux familles nombreuses selon les modalités suivantes :

- 10 % pour le 3^{ème} enfant
- 20 % pour le 4^{ème} enfant et pour les enfants scolarisés simultanément dans l'établissement

Pour les élèves scolarisés à partir de septembre 2015 :

Une réduction sur les seuls droits de scolarité est accordée aux familles nombreuses selon les modalités suivantes :

- 5 % pour le 3^{ème} enfant
- 15 % pour le 4^{ème} enfant et pour les enfants scolarisés simultanément dans l'établissement

Transport et restauration

La société **VIT** pour la gestion des transports du **Lycée Franco-Libanais Nahr Ibrahim** et la société **TRILICA** pour la restauration du **Lycée Franco-Libanais Nahr Ibrahim** sont des sociétés privées de droit libanais proposant des services qui font l'objet d'une facturation qui leur est propre et dans laquelle le **Lycée Franco-Libanais Nahr Ibrahim** n'est pas impliqué.

Mode de paiements

Les modes de paiement seront précisés sur chaque facture envoyée aux familles